



# AIDE EXCEPTIONNELLE COVID

Présent depuis le début de la pandémie auprès des publics les plus vulnérables au travers différentes actions, le CCAS D'APT met en place d'une aide exceptionnelle et ponctuelle dédiée au soutien aux ménages rencontrant des difficultés et ne relevant pas des différents dispositifs de droit commun, ni des différentes aides exceptionnelles déployées (Etat, CAF, Département, région...).

**L'Objectif est d'apporter un soutien aux aptésiens rencontrant un risque de vulnérabilité en lien avec la pandémie et les conséquences du fait de son inscription dans le temps.**

**Quand : Cette aide exceptionnelle est mise en œuvre sur novembre et décembre 2020.**

**Comment :** Pour pouvoir y prétendre, les Aptésiens sont invités à compléter un dossier qui sera soumis à la commission permanente du CCAS, souveraine dans les décisions.

**Les critères :**

- résidence depuis plus de 6 mois sur la commune
- Ressources juste au-dessus des barèmes (minima sociaux, plafond QF ne pouvant pas prétendre aux autres aides déployées), Ménage concerné : dans la frange des ressources +1 à +20% au-dessus des barèmes
- Ménage connaissant une baisse de ressources due à la crise COVID (comparatif ressources soit avec janvier/février 2020 ou septembre/octobre 2019)

**Montant de l'aide par ménage : plafond de 150 €/ ménage**

**Type d'aide :** sur présentation de justificatifs et réglée directement au fournisseur, organisme, commerçant.

Prise en charge d'une participation de loyer, facture énergie, assurance, mutuelle, eau, réparation véhicule, contrôle technique.

Participation à l'acquisition de matériel informatique sur présentation de devis d'un commerçant Aptésien.

**Instruction des dossiers :** Dossier à compléter (identité, composition famille, ressources, charges, dettes, exposé des difficultés rencontrées/COVID, quels besoins, attestation sur l'honneur...) **avant le 16/12/2020 soit en prenant un rdv auprès du CCAS, soit en renvoyant le dossier complet via la boîte mail du CCAS ou courrier accompagné de toutes les justificatifs demandés.**

Les dossiers incomplets ne seront pas traités par la commission. Afin de garantir la confidentialité, les dossiers seront présentés de manière anonyme.

**Pour tout renseignement :** CCAS 29 Place Carnot 84400 APT  
au 04.90.04.36.60.  
Ou par mail [accueil.ccas@apt.fr](mailto:accueil.ccas@apt.fr)